

Gagner la bataille de l'exportation avec les PME

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer considère que le CESE a fait œuvre utile en se saisissant de cette question relative à la capacité des PME françaises à développer leur présence sur les marchés extérieurs.

Les différents intervenants entendus en section ont été unanimes : il faut faire évoluer les pratiques pour améliorer les résultats des PME françaises à l'exportation.

À l'issue de ces travaux, vous dégagéz un certain nombre de préconisations concrètes qui ont le mérite de la clarté.

Faire porter les efforts sur une meilleure information aux entreprises en l'organisant mieux et en optimisant les moyens qui y sont dévolus, est en effet indispensable.

Identifier à la fois les marchés porteurs et les entreprises susceptibles de répondre à la demande de ces marchés, voilà aussi une disposition qui favorisera le développement des exportations.

L'avis préconise également de mieux coordonner l'action des organismes d'appui en la réorganisant, au niveau notamment des régions par l'instauration d'une sorte de guichet unique de l'export, mais aussi en améliorant la lisibilité des outils financiers qui ont été mis en place pour aider les entreprises à exporter. Le groupe souscrit à ces propositions, tout comme il fait siennes deux autres réflexions qui ont été très souvent évoquées par les professionnels reçus en section au cours des travaux : d'une part, la nécessité pour les PME de se regrouper pour être plus compétitives sur un même marché et, d'autre part, l'importance de la motivation *personnelle* du chef d'entreprise, de sa volonté *personnelle* de se lancer dans les activités d'exportation. L'avis le rappelle, ce sont des conditions sine qua non pour que les dispositifs techniques mis en place produisent tous leurs effets.

Le groupe de l'Outre-mer a été particulièrement sensible à l'écoute qui lui a été réservé durant les travaux relative à la situation particulière de l'Outre-mer.

Cette situation est encore plus préoccupante dans les collectivités ultramarines dans la mesure où l'essentiel de l'activité économique repose sur les PME.

L'avis voté a un double mérite : il dresse un constat objectif de la réalité de l'activité de des PME à l'exportation, des difficultés qu'elles rencontrent et des faiblesses qui les caractérisent. Mais dans le même temps, il laisse clairement entendre qu'avec une réelle volonté de l'ensemble des acteurs et une utilisation rationnelle des moyens mis à leur disposition, la tendance peut être renversée.

Cela ne suffira sans doute pas, notamment en Outre-mer, où l'on sait que l'isolement et la sous-capitalisation qui caractérisent les PME ultramarines sont des éléments clés sur lesquels il faudra agir énergiquement.

Soutenant l'essentiel des recommandations, le groupe a voté l'avis.